

PROCÈS VERBAL du 7 juillet 2021 à 19 h 00

MM. Nathalie DURAND, Gilles MORGUE, Didier CASSAN, Béatrice CREPISSON, Patrick LEPETIT, Gérard VALLET, Patrice TARDY-JEUNOT, Lilian ROBIN, Gérard ROUSSET, Claude EPARVIER, Emmanuelle BONNET, Marion DERLON, Myriam PINAZ, Céline DURAND, Nadège SIBEUD.

Absente et Excusée : Emmanuelle BONNET jusqu'à 19 h 35.

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Didier CASSAN

Approbation du procès verbal rendu du conseil municipal du 26 mai 2021 : **Votants : 14, Pour : 14**

1°) Dossier Sacristie :

Délibération pour demande de subvention auprès de la DRAC pour la maîtrise d'œuvre : **Votants : 14, Pour : 14**

Délibération pour demande de subvention auprès du Département pour la maîtrise d'œuvre : **Votants : 14, Pour : 14**

2°) Tarifs périscolaires 2021-2022 : Mme le Maire rappelle les tarifs de l'année précédente, notamment le prix du repas qui subit une légère augmentation de la part du prestataire. Après délibération, les tarifs du périscolaire sont maintenus à savoir 0.80 € pour la garderie du matin, 3.80 € le repas et 1.35 € la garderie du soir. **Votants : 14, Pour : 14**

3°) Délibération pour signature de convention avec EPORA : Mme le Maire propose de signer la convention tripartite entre la commune, la communauté de communes, et EPORA. Si le dossier n'aboutit pas, la commune sera engagée. **Votants : 14, Pour : 13, Abstention : 1**

4°) Délibération pour acquisition parcelle centre village : **Votants : 14, Pour : 13, Abstention : 1**

Arrivée de Mme Emmanuelle BONNET à 19 h 35, le conseil délibère à 15.

5°) Délibérations diverses

Signature du nouveau bail avec le SYTRAD : Mme le Maire informe le conseil de l'accord conclu entre les 4 communes, et donne des détails sur le projet. Elle rappelle les pourcentages concernant les loyers, le montant est de 112 500 € annuel à se répartir, selon les pourcentages suivants : Manthes 8.50 % Moras en Valloire 21 %, Epinouze 17,50 %, Saint Sorlin en Valloire 53 %. Ce loyer sera réactualisé annuellement.

Pour la post exploitation 1 700 € annuel à se répartir selon les mêmes pourcentages. Ce montant sera réévalué chaque année. Concernant la tonne entrante, la répartition est différente à savoir Manthes 9%, Epinouze 18%, Moras en Valloire 23 % et Saint Sorlin en Valloire 50 % et augmentera progressivement jusqu'à la quatrième année et suivant la catégorie de matériaux.

Un courrier signé de toutes les communes sera adressé au juge. **Votants : 15, Pour : 15**

Création d'un poste d'adjoint d'animation : afin de pourvoir au remplacement de Colette REYNAUD, 2 solutions sont possibles soit un CDD de 1 an, soit une mise en stage avant titularisation (statut fonctionnaire). Mme le Maire soumet au vote CDD 1 an : 9, mise en stage : 5 abstentions : 1. Le choix se porte sur un CDD.

6°) Préparation feu d'artifice : Gilles MORGUE et Lilian ROBIN détaillent les préparatifs pour l'organisation du feu d'artifice : Mise en place dès la matinée du 14/07, localisation de la buvette, arrêtés interdisant le stationnement.

7°) Questions diverses

Départ du locataire de l'école au 07/07/2021, l'appartement est de nouveau loué à partir du 09/07/2021.

Formation pour Intragéo à destination du personnel et des élus (plans cadastraux)

Conseil d'école : 40 élèves sont prévus pour la prochaine rentrée, 19 en GS CP CE1, 21 en CE2, CM1, CM2.
Demande pour « re-végétaliser » la cour.

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la surcharge de travail au Secrétariat de Mairie et explique qu'un recrutement à temps partiel sera envisagé très prochainement.

Didier CASSAN rappelle la nécessité de mettre à jour tous les documents relatifs à la santé, la sécurité des travailleurs.

La séance est levée à 20 h 45